Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 563

Artikel: Un télégramme des suffragistes suisses à M. Celio

Autor: E.Gd. / Celio

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-263653

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A.

DIRECTION ET RÉDACTION Mⁿ* Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mu• Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

ANNONCES

... Fr. 6.—
R. . . 8.—
Largeur de la colonne: 70 mm.
Largeur de la colonne: 70 mm.
Afductions p. annonces répétées
als parteur du 1º Janvier. A partir di Julillet, il ut
medi de 6 mois (3 fr.) nalables pour la semestre de SUISSE.... Fr. 6.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonaments partent du 1 - jan
éditré des abonaments de 6 mois (3

ferons. CARDINAL VERDIER.

Que sera demain? Il sera ce que nous le

Un télégramme des suffragistes suisse à M. Celio

Comité Central Association suisse pour le Suffrage féminin réuni à Neuchâtel salue votre élection, et se rappelant paroles féminis-tes que vous avez prononcées à Biasca en 1934 compte sur votre appui, suivant tradition du regretté G. Motta.

...En effet, un soir de mars 1934, deux de nos suffragistes, la regrettée Mme L. H. Pache, connue suffragistes, la regrettee M^{me} L. H. Pacne, connue plus tard sous le pseudonyme littéraire de Georges Claude, et M^{le} Ida Weber (St.-Gall), membre du Comité Central, débarquaient à Biasca, portant dans leurs valises le film suffragiste, *Le Banc des Mineurs*, qu'elles avaient promené à travers le Tessin en tournée de propagande suffragiste. Il faisait nuit, il faisait froid, très froid, l'accueil à l'hôtel était plus que réservé, les chambres gla-ciales; que pouvaient attendre dans ce grand vil-

ciales; que pouvaient attendre dans ce grand village sombre, où elles accédaient le long d'un route obscure, nos deux propagandistes?...

Un miracle. Un public intéressé, vivant, réagissant, applaudissant. Et le chef du Département de police du canton, M. Enrico Celio, avocat, assistait à la séance, et prenait la parole pour se déclarer partisan du suffrage féminin, qu'il avait défendu autrefois, lorsque, vers 1921, la question vint devant le Grand Conseil tessinois. Bravo! et merci, Monsieur le Conseiller fédéral!

E. Go.

A propos de cautionnement

Un succès au Conseil National

Un succès a été remporté lors de la récente session du Conseil National: celui-ci a adopté session du Conseil National: celui-ci a adopté par 53 voix contre 46 l'amendement stipulant qu'un époux ne peut cautionner valablement qu'avec le consentement écrit de son conjoint. Notre dernier numéro avait montré la portée de cette disposition que demandait la Société coopérative de cautionnement Saffa, appuyée par 24 grandes Sociétés féminines suisses, et par presques toutes les Frauenzentenles cautonales

susses, et par presques toutes les Frauenzen-tralen cantonales.

Reste encore à doubler le cap du Conseil des Etats. Mais le fait que la minorité de la Commission du Conseil National s'est trans-formée en majorité à la Chambre peut donner

Les «Lottas» finlandaises au Conseil National.

...Il existe en Finlande une vaste association ui s'appelle l'Union Lotta Svyärd et qui groupe qui s'appette t'onton louts systate et ur groupe environ 100.000 femmes: ce sont les « Lottas ». Le but des Lottas est d'apprendre aux jeunes filles à servir et à défendre leur foi, leur foyer et leur patrie. En temps de guerre, les Lottas remplacent les hommes dans les sections saniremplacent les hommes dans les sections sani-taires, de ravitaillement, de chan-cellerie. Partout où un homme peut être rem-placé par une femme non armée, la Lotta se sub-stitue à lui et l'homme peut partir au front. La Lotta mobilisée reste la femme. Ce n'est point une amazone en bottes et en culottes saumur. Non, c'est une femme qui, en costume gris, avec une capote et une casquette brunes, collabore avec l'homme à la défense du pays. Elle est secrétaire ou téléphoniste dans un Etat-Major, infirmière, cuisinière, couturière, cantinière, laitière, que saisje encore? Grâce à cette collaboration étroite, qui est pour le soldat une émulation constante, l'armée finlandaise a pu gagner pour le front des dizaines de milliers d'hommes. Qu'avons-nous fait dans ce domaine en Suisse? une amazone en bottes et en culottes saumur.

Qu'avons-nous fait dans ce domaine en Suisse? Un timide essai avec des chauffeuses militaires pour les colonnes sanitaires. C'est tout. Nos Etats-Majors continuent à souffrir de l'inexpérience et de la lenteur de prétendus dactylographes hom-mes qui ne savent pas taper à la machine. Nos plantons de téléphone laissent souvent à désirer. Nos unités souffrent de l'insuffisance de leurs effectifs parce qu'il faut détacher au bureau d'Etat-Major, à la poste, à la cuisine et ailleurs des hommes dont le travail pourrait parfaitement être confié à des femmes, – qui le feraient mieux

Et pendant ce temps-là, des milliers de ieunes emmes suisses sont oisives et demandent en vain à servir elles aussi leur pays.

Il y a là un problème d'un intérêt considéra-ble pour le temps de guerre. Faisons confiance à ble pour le temps de guerre. Paisons contiance à la femme suisse qui en est digne. Appelons-la à défendre avec nous le pays, — non pas le fusil en main — mais dans sa sphère d'activité. A quand la constitution des Lottas suisses? Voilà une œuvre splendide à entreprendre immédiatement par les femmes suisses — par elles, et non par les hommes. — Je leur en adresse l'ardent appel appel...

..Qui parle ainsi? M. le conseiller national Henry Vallotton, président de la Commission des Affaires étrangères, au cours du rapport

Réponse à un appel de M. Vallotton que, de retour de Finlande, il a présenté le 23 février dernier au Conseil National. Et certes,

février dernier au Conseil National. Et certes, nombre des paroles qu'il a prononcées, nous pourrions à notre tour les reprendre et les répéter. Car avons-nous dit autre chose depuis six ou huit mois?

Si. Nous avons dit autre chose encore, sur quoi il nous paraît essentiel d'attirer l'attention de M. Vallotton et de tous ceux qui l'ont applaudi. Nous avons dit et répété que ce pays où les Lottas rendent de tels services, c'est aussi celui qui, le premier en Europe, a reconnu aux femmes l'intégrité de leurs droits politiques. C'est celui qui, dès 1907, c'est-à-dire au moment où il arracha à la Russie tsariste l'octroi d'une Constitution libérale et progressiste, ne craignit pas «l'inconnue» progressiste, ne craignit pas «l'inconnue» que représentait le vote des femmes, et inscri-vit dans cette nouvelle Constitution les droits vit dans cette nouvelle Constitution les droits politiques intégraux pour ses citoyennes. Rien en Finlande n'empêche une femme de remplir les fonctions les plus importantes dans l'administration du pays: elle peut être ministre — elle l'a déjà été; elle peut être Présidente de la République. Son pays a confiance, pleine confiance en elle, et le prouve.

Alors que, chez nous, c'est une affaire, simplement de faire nommer une femme médecin dans la Commission administrative de la Maternité d'un de nos cantons. Alors que chez

dans la Commission administrative de la Ma-ternité d'un de nos cantons. Alors que chez nous, on nous juge incapables même d'élire un conseiller municipal dans un village. Alors que chez nous, il est interdit de prononcer à La Radio le terme subversif de suffrage fé-minin. Alors que, chez nous, l'on a vu de grandes administrations officielles réduites à quelques farges fonctionnaires parfois même à grandes administrations officients l'educies à quelques rares fonctionnaires, parfois même à un seul, incapables forcément de suffire en pleine effervescence de mobilisation à des tàches écrasantes et indispensables, plutôt que de faire appel à des femmes qui offrent leurs services. Et tout celà pour le grand dam de notre passe. notre pays.

notre pays.

Que pouvons-nous faire, tant que celui-ci
n'a pas prouvé qu'il a confiance en nous?

Que pouvons-nous organiser? quels services
pouvons-nous rendre? quand on nous tient si
soigneusement à l'écart de la chose publique?

Et comment des femmes, qui ne sont pas des
citoyennes, et auxquelles on ne manque pas
à chaque occasion de rappeler leur incapacité
politique, pourraient-elles répondre, quand
hien même elles ne demanderaient pas mieux,
certes! à l'ardent appel de M. Vallotton?...

La parole est à nos législateurs.

E. GD.

Un budget familial alimentaire

Comment bien nourrir une famille de 4 personnes avec 35 fr. par semaine?

Impossible! diront sceptiquement les unes, sans même tenter d'essayer. — Trop beau pour être vrai! affirmeront mélancoliquement les autres, qui se demandent comment elles ont pu lais-ser s'envoler tant de pièces d'argent hors de leur porte-monnaie, en regard des quelques cornets et paquets qui dansent à l'aise dans leur sac à provision. — Insuffisant pour *mes* conditions de vie et de famille! déclareront d'autres encore, alors que, nous y comptons bien, certaines, plus avisées, plus réfléchies ou d'un esprit moins routinier, prendront la peine d'étudier en détails ce budget alimentaire de 35 fr. par semaine que vien-nent de nous présenter les journaux coopératifs de Suisse romande.1

Suisse romande.¹
Car il n'a pas été établi au hasard, ce budget, sur la foi des recettes souvent singulièrement coûteuses des « pages de la femme » ou des magazine à la mode. Au contraire, il résulte de longues et patientes études, d'une rigueur toute scientifique, menées par notre concitoyenne, Mme Claire Hoffner, du Bureau International du Travail,

¹ Le Coopérateur genevois 1er février 1940, rue Bautte, 5, Genève. — La Coopération, 3 février 1940, 62-64, Tellstrasse, Bâle.

our résoudre le problème suivant: Etant donne pour résoudre le problème suivant: Etant donné d'une part les quantités de substances nécessai-res à l'alimentation de notre corps (graisses, car-bohydrates, protéines, calcium, fer, iode, vitami-nes...), étant donné d'autre part la composition des aliments bes plus usuels et leur prix actuel, comment une ménagère avisée composera-t-elle ses menus de chaque jour de manière à nourrir sa famille de la façon la plus avantageuse, hygiéni-quement parlant, sans dépasser les possibilités d'un budget souvent difficile à équilibrer? Afin de donner une base pratique à ses études, Mue Hoffenr a choisi un tyne familial de oustre

Mme Hoffner a choisi un type familial de quatre personnes, soit un père exerçant une activité phy-sique modérée (je suppose que s'il était manœuvre, charbonnier, etc. les proportions auraient été changées), une mère occupée aux travaux du mé-nage, et deux enfants, soit un garçon de douze à quatorze ans, donc en pleine croissance, et un au-tre enfant de cinq à sept ans. Tous les quatre sont supposés en bonne santé, le budget que nous analysons étant destiné à couvrir des besoins nor-

maux.

Or, d'après les études techniques des experts alimentaires de la S. d. N., les besoins alimentaires minima quotidiens de chacun des membres de cette famille, sont, exprimés scientifiquement, les suivants: pour le père, 3.000 calories et 75. les suivants: pour le pere, 3.000 calories et 75 pro-protéines; pour la mère, 2.600 calories et 75 pro-téines, pour le jeune garçon, 3.200 calories (plus même que pour son père) et 69 protéines, et pour le cadet de la famille, 1.400 calories et 64 protéi-nes. Soit pour l'ensemble et par semaine, un total de 71.400 calories et de 1981 protéines...

... J'entends des lectrices m'interompre pour me dire que ces chiffres ne correspondent à rien dâns leur esprit, et qu'une évaluation en tranches de rôtis ou en plaques de beurre leur rendra plus grand service. Patience, nous y arrivons. Mme Hoffner a dressé en effet un tableau synoptique de la valeur en calorise et en profities des ali de la valeur en calories et en protéines des ali-ments les plus courants, et en consultant ce ta-bleau, vous y apprendrez que 21 litres de lait vous fourniront 14.700 calories et 735 protéines, que 1 kg. de sucre vous donnera 4.000 calories et point de protéines, alors qu'avec 5 kgs 5 de pain vous aurez plus de 14.000 calories et 385 protéines. La salade verte ne vous apportera dans vos menus que 45 calories pour 250 grammes de feuil-les, et seulement 3 protéines, mais vous fournira en revanche d'indispensables vitamines, et ainsi de suite. D'où il appert que, pour que notre famille-type trouve dans son alimentation les substances nécessaires, elle devra consommer en tout cas chaque jour un demi-litre de lait pour un adulte, et trois quarts de litre pour les enfants; deux lé-gumes au minimum, dont l'un à feuilles vertes; des protéines de source animale (viande, poisson, œufs, fromage); deux fruits au minimum, si possible crus; et enfin des céréales, du pain, du beurre, pour compléter l'élaboration de ces menus.

Ceci établi, Mme Hoffner a scrupuleusement calculé le coût de toutes les quantités d'aliments que les recherches scientifiques que nous venons de mentionner indiquent comme indispensables, prenant pour base, à la date du 30 décembre der-nier, les prix de la Société coopérative et du marché de Genève; et c'est ainsi qu'elle arrive à ce budget hebdomadaire de 35 fr. pour 4 personnes. De son tableau synoptique, impossible à reproduire en entier, nous détachons seulement ci-après la colonne relative au prix des différentes quan-tités de denrées :

21 litres de lait.

21 litres de lait.

5 kg. de pommes de terre.

450 grammes de haricots.

250 grammes de pois jaunes.

1 kg. de choux.

1 kg. de choux.

250 grammes de salade verte.

300 grammes de salade verte.

300 grammes de better. rouges.

200 grammes de ravet.

500 grammes de ravet.

500 grammes de ravet.

2 kg. de pommes.

2 kg. de pommes.

800 grammes d'oranges.

200 gramme d'oignons.

1 bouquet de fines herbes.

5 kg. 500 de pain.

500 gr. de riz.

650 grammes de macaronis.

100 grammes de pates aliment.

250 grammes de farine.

250 grammes de graisa d'avoine.

250 grammes de graisse.

NOS FEMMES PEINTRES



Marthe GIACOMINI-PICARD : Zinias (Carte vendue au profit de "Pro Infirmis" : voir article en 2e page)